

**AVENANT**  
à la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-  
EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES »  
2024\_AOO\_MULTIEDITEURS

<b>Entre : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms</b> SIRET : 92443595100018	Ci-après « <b>CANUT</b> »
<b>Et : SYNDICAT MIXTE LA FIBRE64 – CENTRALE D'ACHAT</b> SIRET : 20008126300010	Ci-après le « <b>Bénéficiaire</b> »

**Objet de l'avenant :**

Le présent avenant modifie la convention de mise à disposition de l'accord-cadre cité en objet pour les établissements du groupement « FIBRE64 » indiqués ci-dessous.

Par cet avenant, le représentant du groupement indique en annexe 1 le(s) établissement(s) à ajouter ou enlever du bénéfice de cet accord-cadre

**Régularisation de la tarification :**

La redevance annuelle (basée sur l'année civile) sera ajustée en fonction du nombre total de structures composant le groupe de structures selon le tableau suivant :

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
		Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
Groupe de structures	<b>Nous consulter</b>								
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

\*Groupe de structures : Métropoles, CA, CC, Syndicats Mixtes, OPSN, etc.

Si un établissement faisant partie du groupement s'est déjà acquitté de la redevance annuelle, dans le cadre d'une souscription individuelle, celle de l'année n+1 ne sera pas facturée.

Toutes les clauses de la convention de mise à disposition initiale restent applicables.

Fait à PAU

Fait à LYON,

Le **03 NOV. 2025**

Le

Le Président du Syndicat Mixte La Fibre64

Le Président de la CANUT

Pour le Président de La Fibre64

Ou par délégation,

Par délégation,

Le Directeur général des Services



Emmanuel DAINCIART

## Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre « **DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES** » donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (<https://portail.canut.org>).

Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les leurs transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

**Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive** (Un fichier peut être fourni en annexe à la convention).

Ajouts d'établissements :

SIRET	NOM de l'établissement	COURRIEL d'un point de contact
21640038200018	COMMUNE DE ARCANGUES	<a href="mailto:secretariatgeneral@arcangues.fr">secretariatgeneral@arcangues.fr</a>
21640140600014	COMMUNE DE BOUCAU	<a href="mailto:r.koudra@boucau.fr">r.koudra@boucau.fr</a>
21640256000017	COMMUNE DE HASPARREN	<a href="mailto:marie.lhoumeau@ville-hasparren.fr">marie.lhoumeau@ville-hasparren.fr</a>

Suppression d'établissements :

SIRET	NOM de l'établissement	COURRIEL d'un point de contact